

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2006

SUCCESSIONS ET LIBÉRALITÉS
(Deuxième lecture) - (n° 3095)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
MM. Vidalies, Bloche
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 26 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article ajouté par le Sénat prévoit de déjudiciariser la plupart des changements de régimes matrimoniaux, l'homologation étant maintenue seulement en présence d'enfants mineurs. Certes cette solution permet de désengorger les tribunaux.

Mais, ce choix aboutit à supprimer le contrôle judiciaire sur un acte qui loin d'être anodin est susceptible de porter atteinte aux enfants et aux créanciers.

Il n'est pas admissible que l'on prive de garanties des justiciables pour répondre à la misère de la justice française.

C'est pourquoi, il convient de supprimer cet article.